

Raisonnement logique

Question 3

Trois salariés : Perrine, Pierre et Paul perçoivent, chaque mois, une prime de transport.

La prime de Paul vaut 3 € de moins que 7 fois celle de Perrine.

La prime de Pierre vaut 14 € de moins que trois fois celle de Paul et 13 € de plus que 12 fois celle de Perrine.

À partir de ces informations, on peut conclure que :

Affirmation	VRAI	FAUX
A. La moyenne de la prime mensuelle de transport de ces 3 salariés est égale à 30 €.	☐	☐
B. La médiane de la prime mensuelle de transport de ces 3 salariés est égale à 25 €.	☐	☐
C. La prime mensuelle de transport de Perrine est supérieure à 5 €.	☐	☐
D. La prime mensuelle de transport de Pierre est supérieure à 60 €.	☐	☐